

|             |  |                                      |
|-------------|--|--------------------------------------|
| <b>CIAS</b> | Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil d'Administration</b><br>du Centre Intercommunal d'Action Sociale<br>de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais | N° d'ordre<br>DEL CA-CIAS<br>2026-25 |
|-------------|--|--------------------------------------|

Séance du : 9 juin 2026

Le 9 juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT  
PRESENTS  
(14) Mme MENARD, Mme BESNARD, Mme FERCHAUD, Mme SOULARD, Mme MORIN,  
Mme BELAUD, Mme BAUDRY, Mme ROUSSELOT, Mme COUSSEAU, M. PERCHER,  
M. BACLES, M. GABORIAUD, M. BOURREAU, Mme COTILLON

ABSENTS  
EXCUSES  
(3) M. LOGEAIS, Mme MERCERON, M. VERDON

POUVOIRS /

Date de la  
convocation 3 juin 2026

Secrétaire de  
séance Mme VINCEDEAU

**DESIGNATION D'UN DELEGUE ELU ET D'UN DELEGUE SALARIE DU CIAS POUR SIEGER AUX INSTANCES DU CNAS**

**Vu** les statuts du Comité National d'Action Sociale (CNAS), notamment son article 6 ;

**Vu** l'adhésion du CIAS du Bocage Bressuirais au CNAS ;

**Vu** le courrier du CNAS en date du 3 avril 2026 demandant au CIAS de désigner un délégué élu et un délégué salarié.

Le Comité National d'Action Sociale est une association loi 1901, fondée en 1967, qui a pour objet d'assurer la mise en œuvre de services et de prestations de nature à faciliter l'harmonisation entre vie professionnelle et vie familiale en :

- ✓ octroyant des aides ou des secours à l'occasion d'événements familiaux,
- ✓ facilitant l'accès aux vacances, aux loisirs et à la culture des bénéficiaires et de leurs familles,
- ✓ facilitant le recours aux crédits dont les bénéficiaires peuvent avoir besoin.

C'est une association paritaire représentée par des élus et des agents.

Vu son adhésion et en application des statuts du CNAS, le CIAS doit désigner un représentant parmi ses élus et un représentant parmi ses agents pour siéger aux instances locales et départementales du CNAS.

**Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :**

- **désigner Madame Ferchaud Pascale en qualité de représentant parmi les élus et Madame Marie Vincendau en qualité de représentant parmi le personnel du CIAS du Bocage Bressuirais ;**
- **d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme  
La Présidente  
Emmanuelle MENARD



Transmis en préfecture le 15/06/2026

Notifié ou publié le 15/06/2026

La Présidente,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.